



Métropole  
du Grand Paris



La Métropole du Grand Paris  
accompagne les copropriétés  
dans la réalisation de leurs projets  
de rénovation énergétique

Conception : Métropole du Grand Paris - mai 2022



Métropole  
du Grand Paris

avec



France  
Rénov'

Le service public pour mieux  
rénover mon habitat

Métropole du Grand Paris  
15-19 avenue Pierre Mendès France  
75013 Paris - Tél. : 01 82 28 78 00

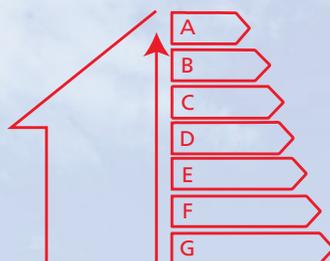
[www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)



"Vous êtes dans une copropriété qui a un projet de rénovation énergétique ?"

**La Métropole du Grand Paris vous propose des aides :**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, la Métropole du Grand Paris propose aux copropriétés les deux aides relatives à la réalisation des prestations suivantes :



**5 000 €** d'aide pour faire réaliser un Diagnostic Technique Global (DTG) intégrant un audit énergétique de votre copropriété



**10 000 €** d'aide pour recourir à une mission de maîtrise d'œuvre « conception-réalisation » portant sur un projet de rénovation globale de votre copropriété

**Réalisez des économies d'énergie et améliorez le confort des logements de votre copropriété !**

## Les bénéfices de vos aides



**Le Diagnostic Global Technique (DTG)**

Il s'agit d'un **outil majeur d'aide à la décision** qui permet à la copropriété d'obtenir :

- Des **informations** détaillées sur l'état de santé architectural et énergétique du / des bâtiments ;
- Des **propositions** techniques et patrimoniales, des scénarios de travaux, et des estimations financières ;
- Un **accompagnement** dans l'appropriation des résultats du DTG.



**Mission de maîtrise d'œuvre « rénovation globale »**

Il s'agit d'un **outil d'ingénierie** pour faciliter et sécuriser la conception et la réalisation du projet de travaux, conseillé notamment pour les rénovations globales complexes.

La mission de maîtrise d'œuvre permet de :

- **Faciliter le montage** du projet de travaux (définition de l'avant projet) en amont de la consultation des entreprises ;
- **Assister le propriétaire** d'une maison en sa qualité de maîtrise d'ouvrage pendant la phase chantier (exécution et réception des travaux).

## Vous êtes intéressés ?

### Les conditions d'attribution

- Copropriété localisée au sein de la Métropole du Grand Paris<sup>1</sup> dont la construction est achevée depuis au moins 15 ans ;
- Recours à un professionnel qualifié<sup>2</sup> affilié de la plateforme CoachCopro : [www.grandparis.annuaire-coachcopro.com](http://www.grandparis.annuaire-coachcopro.com)

<sup>1</sup> À Paris, la réalisation d'un Diagnostic Technique Global (DTG) sera soutenue par la Ville de Paris au titre du « chèque audit copropriété », selon les modalités identiques à celles du dispositif d'aides de la Métropole du Grand Paris.

<sup>2</sup> Il s'agit des prestataires référencés qui s'engagent à prendre en compte le référentiel « Diagnostic Technique Global - DTG » et/ou le cahier des charges « Maîtrise d'œuvre Rénovation architecturale et énergétique » de la plateforme CoachCopro.

### Comment procéder ?

Prenez rendez-vous avec un conseiller / une conseillère de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) ou de l'Espace conseil France Rénov' de votre territoire : [www.metropolegrandparis.fr/fr/federation-metropolitaine-des-ALEC](http://www.metropolegrandparis.fr/fr/federation-metropolitaine-des-ALEC)

**Un service neutre, gratuit et indépendant !**